

Promenade à vos risques et périls sur les berges du canal

La SCP a installé 37 panneaux d'interdiction d'accès aux berges du Canal de Manosque

Combien sont-ils de Manosquins — et de Manosquines — à se balader chaque jour, depuis des lustres, avec leur chien, à pied, en VTT, voire à cheval, sur les berges du centenaire Canal de Manosque? Même Jean Giono y est photographié à de nombreuses reprises. L'ouvrage passant près du Paradis familial.

Or, depuis une quinzaine de jours, des panneaux fleurissent, annonçant ce que certains savaient déjà sans s'y conformer: on ne doit pas s'y promener!

"Les berges longeant le Canal de Manosque ont été créées pour permettre la surveillance, l'exploitation et l'entretien de cet ouvrage."



Se promener sur les berges du Canal est une habitude pour la plupart des riverains, mais ils savent désormais officiellement qu'ils ne sont pas dans leur droit. / PHOTO J.-P.T.

"Marcher près du Canal a toujours été interdit, mais on est passé aujourd'hui de l'oral à l'écrit."

CÉCILE CHAPUIS SCP

ge en vue de la desserte en eau brute des parcelles incluses dans son périmètre", explique Cécile Chapuis, chargée de mission. "Elles sont la propriété de l'association syndicale du Canal de Manosque (ASCM) et ont toujours été interdites d'accès au public.

L'ASCM, comme toute association syndicale de propriétaires,

n'a pas vocation à assurer la gestion d'activités récréatives, car la gestion des itinéraires de promenade relève avant tout des collectivités. L'ASCM se doit donc aujourd'hui d'informer correctement sur cette interdiction de fréquentation des berges du canal par le public afin que le travail de ses agents ou des entreprises travaillant pour son compte ne

rencontre ni gêne, ni contrainte, et que l'ensemble de la population ait conscience que ce lieu est uniquement affecté à la desserte en eau brute et n'est pas aménagé et sécurisé pour les promeneurs."

Pas de verbalisation

Dans cette optique, l'ASCM a installé 37 panneaux d'information aux principaux accès aux

berges du canal sur ses 57 km allant de Château-Arnoux Saint-Auban à Corbières. Aucune brigade de verbalisation n'existant, le public doit néanmoins avoir en mémoire qu'un homme averti en vaut deux, et qu'ainsi le Canal de Manosque se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Jean-Pierre TISSIER

LA RÉACTION

Bernard Diguët/Premier adjoint. "Je suis utilisateur et promeneur du Canal de Manosque, moi aussi, et depuis fort longtemps, nous a confié le premier adjoint, grand amateur des charmes de la nature manosquaine. Je sais évidemment qu'il y a une tolérance de la part de la Société du Canal, mais que sur le fond, c'est interdit. Néanmoins, en installant des panneaux aux accès principaux de l'ouvrage, c'est pour eux une manière de se couvrir de tout accident éventuel. Car il y a déjà eu des noyades dans le passé sur ce long parcours. Cependant, ça ne donne en rien une nouvelle responsabilité à la Ville de Manosque. Il faudrait une convention pour cela. Mais je ne vois pas qui peut verbaliser ici, si quelqu'un enfreint la recommandation. Il y a tout de même un intérêt paysager et un aspect bucolique assimilable à une qualité de vie."

SILENCE RADIO

Comme nous l'a confié Cécile Chapuis, chargée de mission du Canal de Manosque, "aucune collectivité locale ne s'est manifestée auprès de la SCP prestataire de service de l'ASCM pour signer une convention de superposition de gestion."

INSOLITE



● **Le mouton, le chien et le canal.** Hier, vers 12h25, le chef de chantier d'Escota a vu en contrebas du pont autoroutier sur le canal, ce mouton, surveillé par un chien. Les sapeurs-pompiers ont été appelés en renfort. Mais à leur arrivée, le mouton s'en était sorti tout seul et était remonté sur la berge. / PHOTO E.F.

● **Le défi alimentaire du XXI^e siècle.** Ce soir à 18 heures, au théâtre Jean-le-Bleu, conférence sur "Le défi alimentaire du XXI^e siècle vu au travers de l'histoire de l'agriculture depuis 10 000 ans" avec Fabienne Trolard directeur de recherches à l'Inra. → Entrée libre.

Lecture musicale Van Gogh-Debussy à la fondation Carzou. Ce soir à 18h30, Les Harmonautes vous liront en musique des extraits de la correspondance de Van Gogh avec Debussy dans la chapelle de la fondation Carzou. → Tarif: 5 €. (gratuit pour les enfants de - de 12 ans). Réservation ☎ 04 92 87 40 49.

● **Femmes, femmes, femmes.** Demain jeudi 6 octobre à 18 heures à la MJC, rencontre du regroupement "Toutes femmes" s'adressant aux femmes faisant partie (ou pas) d'organisations aux champs divers (écologie, religieux, sportif, culturel...) pour un échange de parole.